

*Affaires courantes*

contre la motion, parce que les règles de la Chambre ne me permettent que d'en proposer l'adoption. En tant que simple député, je ne suis pas autorisé à proposer le rejet du rapport, auquel je m'oppose farouchement.

Dans ce rapport, on demande la privatisation éventuelle de la Société canadienne des postes. Or, j'estime que la Chambre des communes doit avoir la possibilité de débattre une question d'une telle importance et de s'assurer que les Canadiens comprennent ce que le gouvernement envisage, comme le propose le comité, au cours de la prochaine période.

Nous avons siégé au Comité de la consommation et des corporations pendant la majeure partie des six derniers mois pour entendre les témoignages de Canadiens d'un peu partout au sujet des activités de Postes Canada. Cependant, les témoignages que nous avons entendus, dont ceux du ministre, du président de la Société canadienne des postes et de représentants du secteur privé et d'organismes communautaires, ne nous ont pas permis de recueillir suffisamment de renseignements pour établir s'il convient de privatiser la Société des postes.

Même le ministre a laissé entendre au cours de son témoignage devant le comité que la privatisation était une option qui nécessiterait de la part de Postes Canada deux ou trois années de travail, de rendement intense, d'accroissement de la productivité et d'accumulation de bénéfices.

Malheureusement, le comité permanent a donné à Postes Canada l'occasion de continuer à faire ce que la société fait depuis des années, ce qui lui a permis de faire un profit l'an dernier: service réduit aux régions suburbaines et rurales, harcèlement de postiers qui ne demandent qu'à livrer le courrier.

Bref, le comité laisse la société libre de continuer à ne pas rendre de comptes aux Canadiens. À maintes reprises depuis plusieurs années, les Canadiens d'un océan à l'autre ont protesté contre la nouvelle orientation de Postes Canada. Nous avons des tas d'articles de journaux qui en attestent, sans parler des témoignages au comité. Nous avons eu beaucoup d'occasions d'examiner les agissements de la société et de demander pourquoi elle ne tient pas compte des besoins des Canadiens.

Quand il a déposé le rapport aux Communes avant-hier et au cours de la conférence de presse tenue à ce sujet, le président du comité a déclaré que le temps était

venu de privatiser Postes Canada. Je m'oppose fermement à cette proposition. Membre du comité qui a entendu des témoins pendant presque six mois, je veux être sûr que la Chambre et les Canadiens sachent que très peu de témoignages nous permettent de conclure que le temps est venu de privatiser la Société canadienne des postes.

La pire conséquence de la privatisation de cette société, c'est que les Canadiens ne pourront plus la tenir responsable de ne pas satisfaire à leurs besoins. Elle évite également au gouvernement de rendre des comptes aux Canadiens quand ce service ne répond pas à leurs besoins.

Je tiens à faire publiquement aujourd'hui certaines remarques sur le processus qui a abouti à la remise de ce rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et également à indiquer aux Canadiens certains moyens qu'ils peuvent prendre pour s'assurer que non seulement leur service postal leur rende des comptes, mais également pour l'obliger à satisfaire leurs besoins et ceux de leur localité.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que le rapport majoritaire du Comité de la consommation et des corporations renferme les rapports minoritaires et opinions dissidentes des députés de l'opposition qui siégeaient au sein de ce comité. Mon rapport dissident, dont le comité a limité la longueur, et je crois comprendre qu'il en avait le pouvoir, s'étend sur 12 pages et renferme plusieurs recommandations qui, à mon avis, permettraient au gouvernement et à la Société canadienne des postes d'assurer un meilleur service de distribution au bureau de poste.

Étant donné que le comité a limité le nombre de pages que j'aurais pu inclure dans ce rapport dissident, il m'a fallu produire mon propre rapport minoritaire pour pouvoir dire tout ce que je devais dire à propos de la Société canadienne des postes. Ce rapport compte quelque 50 pages. Il rapporte en détail de nombreux conseils que nous ont donnés les différents témoins qui ont comparu devant le comité et il fait état d'un certain nombre de recommandations qui, selon moi, donneraient à la Société canadienne des postes des plans opérationnels en matière de distribution du courrier pour les années à venir.

Avant de discuter de mon propre rapport, je tiens à relever certaines choses qui m'inquiètent beaucoup dans